

Dans un contexte de forte inflation présente et à venir, il est urgent que les entreprises garantissent aux salariés la possibilité d'honorer leurs factures, notamment leurs factures d'énergies qui vont exploser en 2023.

CETTE ANNÉE J'AI
ACCORDÉ UNE AUGMENTATION
À TOUS LES SALARIÉS...



AUGMENTATION DE
TRAVAIL...

06/01/22

Le contexte économique de Teréga est très bon, vous le verrez très vite, les résultats sont au-delà des espérances, bref, une manne qui permet à la Direction d'envoyer un signal fort pour les salariés.

Lors des négociations début 2022, les salariés ont fait entendre leurs voix par la tenue d'une grève largement suivie suite au discours d'une Direction peu rassurante sur la maîtrise de la masse salariale. Aujourd'hui nous constatons que ce discours n'était pas justifié. Il faut maintenant rattraper le retard sur les salaires 2022 et prévoir sereinement l'année 2023.

A ce titre, tous comptes faits (incluant la revalorisation de 3% de juillet 2022) , la CGT Terega constate un retard important pour le maintien du pouvoir d'achat des salariés. Une inflation de 2,8% en 2021, 6.2% prévus pour 2022 et plus de 5% pour 2023, il est impératif de rattraper les salaires qui se dégradent d'année en année (Augmentations Générales de 0.5% en 2021 et 3 à 4%, selon le salaire, en 2022).

Pour cela, la CGT Terega propose **deux systèmes au choix**:

1- Mesures intégrant les prévisions d'inflation 2023 à 5%:

- ❖ AG 10% avec un plancher de 300€, pour aider les bas salaires,
- ❖ AI 2% pour permettre l'encouragement individuel si cher à notre Direction un rattrapage des pertes 2022,
- ❖ Une prime de 2500€ pour tous pour le partage de la valeur ajoutée créée par les salariés.

2-Mesures minorées avec clause de revoyure à mi 2023:

- ❖ AG 7.5% avec plancher de 225€, pour aider les bas salaires,
- ❖ AI 2% pour permettre l'encouragement individuel si cher à notre Direction un rattrapage des pertes 2022,
- ❖ Une prime de 2500€ pour tous pour le partage de la valeur ajoutée créée par les salariés,
- ❖ Clause qui compense via les mesures du paragraphe 1 les salaires si l'inflation est conforme aux prévisions.

Nous demandons aussi une révision très rapide de l'accord BE-Positif qui a effacé la ristourne gaz afin de trouver un système qui aide les salariés au niveau de leurs factures d'énergies, après tout, ne sommes-nous pas de la partie chez Teréga ???!!!

Ne vous laissez pas impressionner par ces chiffres. Ces demandes sont très raisonnables au regard de la réalité de l'inflation consolidée sur plusieurs années et en phase avec la hauteur des revenus de Terega.

Nous proposons juste d'aider les salariés à pouvoir répondre à une inflation ambiante concrète et prévisible.

Aujourd'hui 01/12/2022 début de négociation, on vous tient au courant !